Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260910-DEL_2026_41B-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Gilles LESAGE, Adjoint délégué.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 août 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 14

PRESENTS : Edith Garnier, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, , Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, François Simon, Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Daniel Houitte donne pouvoir à Gilles Lesage
Laurence Blaise donne pouvoir à Edith Garnier
Valérie Boissinot donne pouvoir à Franck Aubrée
Guillaume Etesse donne pouvoir à Florent Rousière
Eugénie Cardinal donne pouvoir à Sandrine Delacroix

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 20 h 05.

41 - ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL (TEMPS COMPLET SOIT 35/35EME)– AGENT DU PATRIMOINE – APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
14	5	5		10

Exposé : Gilles Lesage, Adjoint Délégué

La construction de la médiathèque de Vignoc étant actuellement en phase d'études, et celle-ci allant se doter d'un fond beaucoup plus important, afin de préparer et d'organiser tous ces changements, une réorganisation du service est nécessaire impliquant l'augmentation du temps de travail du poste d'agent de bibliothèque.

Le Maire propose au conseil municipal conformément aux dispositions du code général de la fonction publique :

- De modifier le temps de travail du poste d'agent de la bibliothèque – dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine – pour le porter à un temps complet, le faisant ainsi passer d'une durée hebdomadaire de 25,5/35e à 35/35e, à compter du 16 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260910-DEL_2026_41B-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3 ;

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du comité social territorial qui se réunira le 24 septembre 2026,

Le conseil municipal par 19 voix pour dont 5 pouvoirs

- **ADOPTE** la proposition de modification de la durée hebdomadaire du poste d'agent de bibliothèque, à compter du 16 septembre 2026 :
    - **Suppression** de l'emploi de catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, à temps non complet à raison de 25,5/35e.
    - **Création** d'un emploi de catégorie C sur tous les grades dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet, soit 35/35e.
- **MODIFIE** le tableau des emplois en conséquence,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

MAIRIE DE VIGNOC (Ille-et-Vilaine)